



Trois de nos quatre enfants pretent de l'argent pour acheter un bien

Par **gluten**, le 21/10/2008 à 09:22

bonjour ,trois de nos quatre enfants nous pretent de l'argent pour l'acquisition d'un bien, qui sera donc dans notre nom : que faire en cas de revente ? le quatrième a-t-il une part ? sinon que faire ,merci

Par **Tisuisse**, le 21/10/2008 à 13:48

Vous pouvez demander au notaire d'insérer les clauses adéquates mais vous pouvez aussi créer une SCI dont vous et 3 de vos enfants, ceux qui vous prêtent, pourront faire partie.

Par **gluten**, le 21/10/2008 à 17:10

merci pour votre réponse